

## **Qualification pour le Programme de haute performance de la FCE (PHP)**

Les critères de qualification de 2009-2010 sont similaires à ceux de 2008-2009.

### **b) Qualification pour le PHP de 2009-2010**

Les demandes de participation au PHP de la FCE se font **uniquement sur invitation**. Pour être invité(e), un(e) athlète doit satisfaire à un des critères suivants :

- I. être reconnu(e) par Sport Canada comme athlètes breveté(e) du PAA pour le cycle de brevetage de 09-10;
- II. avoir représenté le Canada aux Championnat du monde de 2009 ou au Championnat panaméricain de 2009 ou les Jeux FISU 2009;
- III. avoir réussi la norme HP, A, JHP, B ou JA au cours de la saison 2008-2009;
- IV. être classé(e) parmi les huit (8) premiers du classement d'admissibilité du PHP (CAPH - voir la section b) après le CCS #2. **Si huit tireurs ou plus rencontrent les critères I, II et III, seulement le prochain tireur sur le classement CAPH sera invité.**

Au cours de la saison, les athlètes qui satisfont aux critères suivants seront également invité(e)s à se joindre au PHP :

- V. se classer parmi les huit (8) premiers à un des trois (3) CNA de division 1 en 09-10. L'athlète doit remplir la procédure de demande d'inscription dans les dix (10) jours suivant la réception de l'invitation;
- VI. être sélectionné(e) pour le Championnat du monde junior et cadet de 2010. Après sa sélection, l'athlète doit remplir la procédure de demande d'inscription avant la date précisée dans la lettre confirmant sa sélection;
- VII. l'entraîneur national peut inviter au maximum trois (3) autres athlètes à se joindre au PHP après le Championnat canadien senior de 2009, qui selon lui ont fait preuve du potentiel de réussir à l'avenir sur le plan international.

**SEUL(E)S LES ATHLÈTES QUI SONT ACCEPTÉ(E)S AU SEIN DU PHP DE LA FCE APPARAÎTRONT DANS LE CLASSEMENT DE SÉLECTION DU PHP. ILS OU ELLES SERONT LES SEULS ATHLÈTES ADMISSIBLES AUX SÉLECTIONS INTERNATIONALES (PROJETS DE L'ÉN, COUPES DU MONDE, JEUX DU COMMONWEALTH, CHAMPIONNAT PANAMÉRICAIN, CHAMPIONNAT DU MONDE, JEUX MONDIAUX DE LA FISU, JEUX PANAMÉRICAINS ET JEUX OLYMPIQUES) PENDANT L'ANNÉE CIVILE EN QUESTION.**

## **b) Classement d'admissibilité du PHP (CAPHP)**

Le CAPHP servira à sélectionner les athlètes au PHP. Ce classement sera affiché sur le site Web de la FCE et sera mis à jour après chaque compétition. À chaque arme, les tireurs et tireuses seront classé(e)s :

- I. premièrement, tous les athlètes sélectionné(e)s pour les Championnat du monde de 2009 ou le Championnat panaméricain de 2009 ou les Jeux FISU 2009. Ces athlètes seront classé(e)s au CAPHP, en fonction du classement final de sélection du PHP de la saison précédente;
- II. deuxièmement, en fonction de la norme d'ID de l'athlète obtenue dans le classement final de sélection du PHP de la saison précédente dans l'ordre suivant : HP > A > JHP > B > JA;
- III. troisièmement, en fonction du total de points aux deux (2) compétitions ci-après, ayant eu lieu dans la même année civile précédant la date de sélection au PHP :
  - 3) CCS#1;
  - 4) CCS#2.

**Les points à chacune de ces compétitions seront attribués selon le système de points domestique. Cependant, seuls ceux et celles qui se classent parmi les 16 premiers (c'est-à-dire qui se qualifient pour les super poules) à chacune de ces deux compétitions recevront des points.**

## **Départage des ex-aequo**

Si deux athlètes ou davantage ont le même total de points, on départagera l'égalité d'après le meilleur résultat (en terme de place) au CCS #2.

## **c) Procédure de demande d'inscription au PHP**

Pour recevoir une invitation, un(e) athlète doit détenir une licence valable de la FCE pour la saison en cours.

Pour être accepté(e) au sein du PHP, l'athlète doit :

- 5) être invité(e) à se joindre au PHP;
- 6) acheter une licence de la FIE sur le site Web de la FCE pour la saison en cours;
- 7) remplir, au plus tard le **16 novembre** 2009, le formulaire situé au lien électronique : [HPP Application Procedure](#);
- 8) ne devoir aucune somme (de précédents projets de l'ÉN) à la FCE.

**Si un(e) athlète invité(e) décline son invitation ou ne soumet pas sa demande complète d'inscription au PHP avant la date limite, sa place sera donnée au ou à la prochain(e) remplaçant(e) admissible. Le ou la remplaçant(e) disposera de sept (7) jours après la réception d'un avis pour remplir la procédure d'inscription.**

Les athlètes qui ont été acceptés au sein du PHP apparaîtront dans le classement de sélection du PHP, le **16 novembre** 2009 ou après. Les athlètes qui sont invité(e)s au cours de la saison seront ajouté(e)s à la liste au moment de leur acceptation au sein du programme.